



Orange SA confirme une augmentation du budget global des salaires de 3% en 2022

A l'issue de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) sur les salaires, Orange SA confirme l'allocation d'un budget global de 3% des salaires pour l'année 2022.

Par ce budget, Orange SA renforce son action en faveur du pouvoir d'achat des salariés dans un contexte de hausse marquée de l'inflation, tout en préservant les équilibres financiers du Groupe.

Les non-cadres bénéficient d'une hausse moyenne des salaires de 2,45%. Cela se traduit par une augmentation annuelle de 780 € bruts sur les salaires fixes inférieurs à 30 000 € et de 680 € pour ceux supérieurs à 30 000 €.

Les cadres bénéficient d'une hausse minimum annuelle de 720 € bruts sur les salaires fixes inférieurs à 38 000 euros et de 580 euros pour ceux compris entre 38 000 et 80 000 euros. Cela représente une hausse moyenne des salaires des cadres de 2,05%.

En complément, un budget global de 0,9 % permettra de soutenir la politique de reconnaissance des compétences, des qualifications et de la mobilité, renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et valoriser le développement professionnel des salariés en début de carrière.

Pour Line Pélissier, Directrice Itinéraires Professionnels, Reconnaissance et Services d'Orange : « *Avec la reprise de l'inflation, le maintien du pouvoir d'achat est devenu une préoccupation sociale largement partagée. Afin d'accompagner les salariés, et notamment les premiers niveaux de salaires, nous avons réhaussé notre enveloppe salariale pour atteindre 3% du budget global des salaires et mis en œuvre des augmentations garanties inédites. Par cet engagement, nous assurons à nos salariés que la défense du pouvoir d'achat est, et demeurera, présente dans nos politiques et négociations en cours ou à venir* ».

La Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires s'est clôturée le 13 avril 2022.

Orange est pleinement engagé dans la défense du pouvoir d'achat de son personnel. En janvier 2022, plus de 35.000 salariés ont bénéficié d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 200€. De plus, au titre du partage de la valeur 2021, Orange a mis en œuvre un intéressement supplémentaire de 11 millions d'euros pour un total d'intéressement versé de 177 millions d'euros.

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 42,5 milliards d'euros en 2021 et 137 000 salariés au 31 mars 2022, dont 76 000 en France. Le Groupe servait 278 millions de clients au 31 mars 2022, dont 232 millions de clients mobile et 24 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En décembre 2019, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Engage 2025 » qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur. Tout en accélérant sur les territoires et domaines porteurs de croissance et en plaçant la data et l'IA au cœur de son modèle d'innovation, le Groupe entend être un employeur attractif et responsable, adapté aux métiers émergents.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse Orange :

Florentin Soonckindt ; 07 85 92 42 77 - florentin.soonckindt@orange.com

Tom Wright ; 06 78 91 35 11 – tom.wright@orange.com